DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE F. G. MARCHAND

TRESORIER DE LA PROVINCE

L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DE QUEBEC

T.E 7 FEVETER 1800



QUÉBEC:
IMPRIMÉ PAR FRANK CARREI

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

'HONORABLE F. G. MARCHAND

TRESORIER DE LA PROVINCE

_ ▲ --

L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DE QUEBEC

LE 7 FEVRIER 1899.



QUÉBEC:

IMPRIMÉ PAR FRANK CARREI

1899

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE F. G. MARCHAND

TRESORIER DE LA PROVINCE

L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DE QUEBEC

LE 7 FEVRIER 1899.

Monsieur L'Orateur,

En arrivant au pouvoir, le gouvernement actuel était muni d'un mandat qui lui enjoignait de s'appliquer, avant tout, au rétablissement de notre équilibre financier, par la diminution de la dépense au moyen de l'économie, et par l'augmentation du revenu, sans l'imposition de nouvelles taxes.

Pour obtenir ce résultat, nous étions dans l'obligation d'exiger rigoureusement la rentrée des sommes dues à la province, de toute provenance, et de réduire, autant que possible, sans nuire à l'efficacité du service public, la dépense annuelle. C'était une tâche ingrate que nous entreprenions, mais qui s'imposait comme la seule solution du problème à résoudre.

A cet effet, il nous a fallu, d'abord, et avant tout, couper court au système de l'octroi illimité des subsides et des gratuités aux entreprises et aux œuvres qui, tout méritoires qu'elles fussent, nécessitaient, pour les satisfaire, une augmentation considérable de notre passif et un surcrott correspondant de la dépense annuelle, pour intérêt et amortissement.

Nos devanciers avaient, peu de temps avant les élections générales, accordé par arrêtés en Conseil, avec l'engagement de les faire ratifier par la nouvelle Législature, des subsides et des octrois de ce genre pour au-delà de un million de piastres, et ils avaient augmenté, dans plusieurs branches du service civil, la dépense annuelle, par un surcroit de salaires et d'employés. Afin de solder ces subsides, il nous eût fallu négocier de nouveaux emprunts, et, pour subvenir à l'augmentation de dépenses par ce surcroit de traitements, nous eussions été dans l'obligation d'imposer de nouvelles taxes, sans quoi l'équilibre désiré ne pouvait s'atteindre. Mais nous avions, comme je viens de le dire, pris l'engagement d'épuiser tous les moyens à notre disposition pour éviter d'augmenter le passif de la province ou de recourir à des impôts nouveaux. Entre ces deux obligations, nous nous sommes trouvés forcés, en obéissance au mandat populaire qui nous avait été confié, de ne pas exiger de la députation élue pour nous appuyer, la ratification d'une politique qu'elle avait condamnée sur toutes les tribunes populaires.

Nous nous sommes mis courageusement à l'œuvre, dans l'espoir de pouvoir bientôt faire disparaître de nos comptes annuels, le déficit énorme par lequel s'est soldé le dernier exercice de nos prédécesseurs. Cet espoir s'est réalisé en grande partie, durant notre première année d'administration, et je suis encore confiant que, si la députation veut nous continuer, dans cette politique d'économie, le cordial appui qu'elle nous a accordé jusqu'ici, nous l'accomplirons bientôt.

Les prévisions budgétaires ne peuvent jamais s'établir d'une manière précise et infaillible; elles sont soumises à l'accident des circonstances qui font, indépendamment des efforts d'un gouvernement, qu'elles subissent, dans certains services, des variations inattendues. Il peut facilement arriver qu'un ralentissement dans le commerce de bois ou une diminution dans le nombre des licences accordées durant une année, occasionne une baisse sensible dans le produit de ces deux importantes sources de revenu. Il se peut aussi qu'un surcroit de dépenses incontrolables élève, dans certaines proportions, le chiffre des déboursés prévus. C'est ce qui s'est produit cette année, dans le service des asiles d'aliénés, où le budget se

trouve augmenté forcément par un surcroit considérable du nombre des internés dans ces institutions, et par la hausse de \$14.00 dans le coût de la pension de chaque patient de l'asile de St-Jean de Dieu. Mais je n'ai pas lieu de croire que nous éprouvions de forts mécomptes dans le budget de l'an prochain, qui vient d'être soumis à cette Chambre, et j'ai la confiance que, si la recette qu'il indique se réalise, nous atteindrons l'équilibre désiré. Nous nous y sommes vigoureusement acheminés, dans l'exercice d'une première année, et nous y arriverons infailliblement avec l'appui de la majorité de cette chambre.

On pourra s'en convaincre par l'examen des tableaux que j'aurai l'honneur de vous soumettre dans un instant, où il est constaté que durant cette année, le passif de la province n'a pas été pratiquement augmenté, et que le déficit de \$810,484.20 de 1896-97, s'est réduit à \$187,000.00

LA SITUATION FINANCIÈRE.

:..

Dans mon discours sur le budget prononcé durant la dernière session, j'avais l'honneur d'exposer franchement à cette Chambre la situation financière telle qu'elle se présentait alors avec les difficultés qu'il y avait à surmonter pour la replacer sur des bases solides. J'affirmais, à cette occasion, que la progression ascendante de notre dette publique avait été considérable pendant la durée de la dernière Législature, et, pour preuve; je citais des chiffres officiels.

Cette augmentation du passif, comme je l'ai démontré, s'était produit, malgré que, durant cette période, les revenus de la province se fussent acerus, grâce aux nouvelles taxes, d'une somme moyenne de \$500,000 par année, produisant pour les cinq années une augmentation totale dans notre revenu de \$2,262,452.55.

Maintenant, il est démontré par l'état du passif et de l'actif, reproduit dans le discours budgétaire de mon prédécesseur, que l'excédent du passif était,

au 30 juin 1897, de	\$25,491,658	16
tandis qu'au 30 juin précédent, il n'était que de		
		
cet excédant s'était donc accru en une seule année, de	3,335,311	86
dont il faut déduire le montant ajouté à notre passif, durant cette		
période, par la conversion de la dette, soit	625,651	42

laissant une augmentation du passif originaire, durant cette année 1896-97, de	\$ 2,709,660 44
D'un autre côté. l'excédant du passif sur l'actif, an 30 juin dernier, 1898, comme l'indique l'état détaillé produit devant cette	
Chambre, était de	\$ 25,830,523 5 7
dont il faut encore déduire le montant dont s'est accru notre passif	,
par la conversion de la dette, soit :	800,146 86
laissant un excédant du passif sur l'actif, pour cette année, de Si l'on compare ce chiffre avec celui de l'excédant du passif sur l'actif, au 30 juin 1897,	
s'élevant, comme ci-dessus indiqué, a	·
Moins le montant dont s'est accrue le passif à cette date, par la conversion de la dette 625,651.42	•
Conce date, par la conversión de la deter 020,001.42	24,866,006 74
on trouvera que, durant l'année financière terminée le 30 juin dernier, cet excédant ne s'est accru que de	\$ 164,369 97
Fondsidesconstruction du Palais de Justice d'Ayl-	
mer (capital remboursé) 20,451 69)
Fonds de construction du Palais de Justice de Hull	**
(capital remboursé) 1,829 12 Construction du Q, M. O, & O, (idem) 2,360 90	
Construction du Q. M. O. & O. (idem) 2,360 90)
\$75,325 4I	• [
Plus : le déficit entre le revenu ordi-	
naire et la dépense ordinaire,—y	
compris le coût du rachat des	
obligatious de l'émission de	
1880, et l'achat de Bons inscrits, (inscribed stock) pour fonds d'a-	
'f mortissement \$187,030 33	

1757

Moins: les \$87,307.99 dont la dette consolidée a été diminuée par le rachat des obligations ci-dessus, et les \$10,677.78 dont l'actif applicable au fonds d'amortissement s'est accru, comme sus-indiqué;—ces deux montants pris sur le revenu ordinaire de l'année et l'ayant diminué d'autant, —s'élèvent à

97,985 77

89,044 56

164,369 97

COMPARAISON ENTRE LE BUDGET DE 1897-98 ET LE RESULTAT OBTENU.

BUDGET DE LA RECETTE.

Les estimés du budget des recettes ordinaires pour 1897-98, étaient de	42
A ce montant il faut ajouter celui perçu par les shérifs et les percepteurs du revenu, et ensuite déboursé comme frais de percep-	
tion, tel qu'énoncé aux comptes publics	33
\$ 4,179,791 7 Les recettes ordinaires se sont élevées à	
Laissant une balance en moins, de \$ 2,135	$\overline{10}$
Ainsi, quoique la recette des différentes sources de revenu ait différée considerablement, soit en plus, soit en moins, de l'estimation budgétaire, comme on verra ci-après, elle n'arrive définitivement qu'à une différence de \$2,135,40, é moins.	é- le

... budget de la dépense, 1897-98.

A ce montant il faut ajouter les déboursés des shérifs et des per- cepteurs du revenu, à même leurs perceptions, inclus dans la dépenses, tel qu'il appert aux comptes publics et dont il n'a pas été tenu compte dans le budget		33
Or, la dépense ordinaire, pour cette année, 1897-98, a été de	\$4,106,492 4,364,686	
Laissant une différence en plus, de	\$ 258,194	33
Ce surcroit de dépenses a été presqu'entièrement le résultat ou de l'action de nos prédécesseurs, entrainant des dépenses additi- qui avaient été prévues, et pour lesquelles il n'avait été pourvu au	onnelles à cel	
C'est ainsi qu'il nous a fallu payer, au delà des prévisions sommes suivantes :	budgétaires,	les
Surcroit d'intérêt sur la dette publique	2,872	
Augmentation dans le montant des salaires pour la réorganisation des départements	8,099 5,200	
Payé à La Caisse d'Economie par arrêté en Conseil du 20 mai 1897. Salaires des sténographes officiels	7,227	99
Ursulines de Roberval, par acte 60 Vict	2,498	17
Exposition de Montréal	13,000	
confirmant arrêté en Conseil du 14 novembre 1896 Primes d'assurances sur édifices publics	2,000 12,432	12
Hospice des aliénés protestants, en vertu de l'acte 59 Vict.: ch. 5 Révision du Code de Procédure Civile	8,325 6,652 7,282	33
Frais de l'arbitrage Whelan	1,343	

Réclamations pour ponts en fer.....

Transcription des régistres, à Montréal-ouest, par arrêté en Conseil du 20 mai, 1897	•	4,]	116	
Total	\$	210,7	732	42
L'on voit donc que nous avons été forcés de dépenser, à cause des engagements contractés par le gouvernement qui nous a précédés, au-delà de ses prévisions budgétaires, une somme de En déduisant cette somme du montant que je viens d'indiquer comme différence entre le budget de mon prédécesseur pour	:	\$ 210,7	7 3 2	4 2
1897-98 et notre dépense dans cette même année, soit		258,1	l 94	33
Il ne reste qu'un écart de	\$	47,4	161	91
Mon prédécesseur, sans tenir compte de ces dépenses de surcroit imposées par son gouvernement et qu'il aurait été obligé de solder, avait prévu pour cette année 1897-98, un surplus de Mais, en soldant le surcroit de dépense que je viens d'indiquer,		73,2	99	40
soit		210,7	32	4 2
Il convertissait, inévitablement, son prétendu surplus en un déficit de	\$	137,4	33	02
Maintenant, si l'on met en ligne de compte la recette que nous avons réalisée, durant cette année 1897-98, soit :				
Nous aurions obtenu un surplus de	*	71,1	64	00

Mon prédécesseur avait estimé le paiement des intérêts sur le fonds des débentures du Palais de Justice d'Aylmer à \$1,574.00. Ces débentures ont été rachetées durant l'année, Le montant total de ce paiement, en principal et intérêts, s'est élevé à \$20,451.69.

Une autre somme de \$1,829.12 fut aussi payée à la corporation de Hull, pour la balance de la perception des timbres judiciaires, jusqu'au 28 février 1898, en à compte de la taxe du Palais de Justice du district d'Ottawa.

COMPARISON DES COMPTES DE 1896-97 ET 1897-98.

Les comptes public de l'année financière qui s'est terminée le 30 juin 1898, démontrent que les recettes et les dépenses ordinaires, pour cette année, y compris le montant reçu sur la taxe des subsides de chemin de fer, ont été comme suit :

Recettes ordinaires		
Laissant un déficit de	\$ 187,030	33
D'un autre côté, les recettes et les dépenses ordinaires pour dente (1896-97) établies sur les mêmes bases, furent comme suit :	l'année pr	écé-
Recettes ordinaires		
Déficit	\$ 810,484	20
Le déficit de l'année de 1896-97 était donc detandis que celui de 1897-98 est de		
ce qui constitue une amélioration de	\$ 623,453	8 87

Cette amélioration déjà accomplie dans l'exercice de notre première année financière est due à des réductions importantes, faites dans la plupart des branches du service public, et au maintien du revenu au niveau des prévisions budgétaires, grâce à la diligence que le gouvernement a mise à le percevoir.

DÉTAIL COMPARÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE 1897-98 AVEC CELLES DE 1896-97.

RECETTES :			
Le montant total des recettes ordinaires de 1897-98, y com-		•	
pris la taxe sur les subsides de chemins de fer, est,			•
comme je viens de l'indiquer, de	\$4	1,177,656	35
Celui de 1896-97 était de	Ş	3,87 4,96 6	22
Augmentation de la recette de 1897-98 sur celle de 1896-97	\$	302,690	13
Les services qui ont contribué à cette augmentation sont :-			
Terres, Forêts, Pêcheries et Mines	\$	215,021	93
Taxes directes sur les corporations commerciales		59,908	33
Asiles d'aliénés, contributions		56,329	91
Ecole de réforme et d'industrie		35,463	12
Licences		28,867	41
Arrérages de taxes de manufacture et de commerce		19,452	97
Puissance du Canada, intérêt sur les fonds en fidéi-commis		9,229	78
Timbres judiciaires		5,063	60
Timbres d'enregistrement		2,548	05
Honoraires judiciaires		6,988	58
Palais de Justice de Montréal	•-	3,031	91
Gardiens des prisons de Québec et de Montréal		1,200	00
Percentage sur les salaires des officiers publics		1,878	
Intérêt sur le prix de vente du Q. M. O. et O		1,438	
Intérêt sur prêt et dépôts		4,895	
Taxe sur les subsides de chemins de fer		1,353	
Autres services	,	2,220	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	\$	454,891	38
Les services dont les recettes ont diminué, en 1897-98 sur 1896-97, sont:—			
Taxes sur les mutations de propriété \$72,801-18			- '

	Taxes sur les successions	65,986	46			
	Fonds de bâtisses et de jurés	4,132	02			
	Entretien des prisonniers	4,630	78			
	Prison de Montréal	1,368	92		٠	
	Arrérages de taxes directes sur certaines per-				٠	
	sonnes	2,127	56			
	Autre services	1,154	3 3			
	<u></u>			\$	152,201	2
	Laissant une augmentation, en 1897-98, de	••••••		\$	302,690	13
ÉP.	enses Ordinaires:					
	Le montant total de la dépense ordinaire, en 1897-	98, est	de	\$4	,364,686	6
	Celui de 1896-97 fut de		• •••	.4	,685,450	4
	Faisant une diminution de dépenses, pour 1897-98	sur 18	96-			
	Faisant une diminution de dépenses, pour 1897-98		96-		320.763	7.
	97, de			*	320,763	7
896	- •			*	320,763	7
396	97, de	minuée,	sur			
896	97, de	mi n uée,	sur		77,713	2
39 6	97, de	minuée,	sur		77,713 44,28 6	2
39 (97, de	minuée,	sur		77,713 44,28 6 97,218	2 1 7
39 6	97, de	minuée,	sur		77,713 44,286 97,218 38,300	2: 1: 7: 0
	97, de	minuée,	sur		77,713 44,286 97,218 38,300 19,241	2 1 7 0
396	97, de	minuée,	sur		77,713 44,286 97,218 38,300	2: 1: 7: 0: 0: 3:
396	97, de	minuée,	sur		77,713 44,286 97,218 38,300 19,241 105,489	2 1 7 0 0 3 2
390	97, de	minuée,	sur	\$	77,713 44,286 97,218 38,300 19,241 105,489 8,355	2: 1: 7: 0: 0: 3: 2:
896	97, de	minuée,	sur	\$	77,713 44,286 97,218 38,300 19,241 105,489 8,355	2: 1: 7: 0: 0: 3: 2:
896	97, de	minuée,	sur	\$	77,713 44,286 97,218 38,300 19,241 105,489 8,355	2: 1: 7: 0: 0: 3: 2:
896	97, de	min de	sur	\$	77,713 44,286 97,218 38,300 19,241 105,489 8,355	2: 1: 7: 0: 0: 3: 2:

Donnant une diminution de la dépense de 1897-98 sur 1896-97 de	320,763	7 4
Augmentation du revenu en 1898 sur 1897	\$ 302,6 9 0	13
Reduction dans la dépense en 1898 sur 1897	320,763	74
Total de l'augmentation du revenu et des reductions de dépenses, en 1897-98	\$ 623,453	87
Notre situation financière s'est donc améliorée d'autant.		

Ce resultat d'une première année d'administration démontre que nous avons fidèlement mis à effet la politique de prudence et d'économie promise durant la période électorale, et que nous nous acheminons aussi sûrement que le permet l'état de nos finances, vers l'équilibre définitif et durable.

Les diminutions dans les dépenses imputables au capital sont comme suit :---

Les paiements pour subsidies de chemins de fer, durant l'année 1897-98 ont été de \$1,143,572.99 moins élevés que l'année précédente.

Les paiements sur la réclamation pour construction du Q. M. O. & O. ont été de \$4,256.88 moins élevés qu'en 1896-97.

La balance des subsidies de chemins de fer autorisés par statuts, mais non encore gagnés au 30 juin 1898, est de \$925,682.84.

Le montant remboursé des dépots de garantie, durant l'année 1897-98 a été de \$143,715.76 moins élevé que durant l'année 1896-97.

La balance de ces dépots, au 30 juin 1898, etait de \$132,702.49.

Le chiffre considérable des réductions opérées dans la dépense ordinaire, en 1897-98 requiert quelques explications, quant aux détails, que la Chambre me permettra de lui donner aussi brièvement que possible,

Les services dont les dépenses ordinaires ont diminué, en 1897-98 sur 1896-97, sont, comme je viens de l'indiquer, les suivants :

LEGISLATION:—DIMINUTION	\$ 77,713 22
Il fandrait encore ajouter au chiffre de cette diminution de dépenses les sommes suivantes, encou- rues en 1896-97 et soldées en 1897-98:	
Reliquats de salaires échus en 1896- 97 et soldés en 1897-98	
Valises pour députés achetées et livrées en 1896-97, mais soldées en 1897-98	A Section 1
#9;344 10 Diminution réelle de 1897-98 sur 1896-97 \$87,057 32	
Il faudra bien encore, pour les fins de la comparaison, déduire l'indemnité de quatre députés non élus en 1896-97 et dont 1897-98 est chargé 3,200 00	
Ce qui ferait une différence, entre 1896-97 et 97-98 de \$90,257 32	
Mais, afin que cette comparaison se fasse sur les mêmes bases pour chaque année, il est juste de déduire la différence entre les frais d'élection et de révision des listes électorales des deux années, soit	•
Il resterait donc encore une diminution de	\$ 44,286 12
se décomposant comme suit:—	

Par 11

· ••

Jan 18 a

DIMINUTION: Salaires des shérifs, protonotaires, etc..... \$22,200 37 Poursuites criminelles..... 88 29 Dépenses contingentes des shérifs..... 16,310 45 Salaires des greffiers de la Couronne et de la Paix 448 05 Interprètes des cours..... 375 00 Médecins des prisons..... 241 04 Dépenses diverses..... 13,662 43 Prisons et écoles de réforme..... 728 74 \$54,054 37 AUGMENTATION: Fonds de bâtisses et des jurés..... \$ 1,457 76 479 72 Salaires et dépenses des Coroners.. Salaires et dépenses des Magistrats de district..... 611 14 Transcription..... 444 00 Transcription au bureau d'enregistrement de Montréal-Est.. 4.222 001,533 83 Police.... Inspection des bureaux publics..... 819 80 9,768: 25. Formant une diminution, en 1897-98, sur 1896-**\$ 44**,286 12:

Agriculture, Colonisation et Immigration, (diminution)..... \$ 97,218 78

Cette diminution considérable de 1897-98 sur 1896-97 s'explique par le fait que le gouvernement précédent, pour des motifs que je ne veux pas rappeler ici, augmenta, dans cette année 1896-97, la dépense, au compte de l'Agriculture, de la Colonisation et de l'Immigration, dans des proportions an run les, comme on pourra le constater par les chiffres suivants:

•		-
En 1895-96, sous le gouvernement Taillon, cette dépense n'a-		
vait été que de	\$ 286,814	00
En 1897-98, l'administration actuelle dépensa	307,476	00
Différence en plus, pour 1897-98:	\$ 20,662	00
C'était la dépense normale et ordinaire, telle qu'indiquée, du reste, dans le budget préparé par mon prédécesseur, pour cette année 1897-98. Nous avons même dépassé le chiffre du budget de ces \$20,662.00, à cause du surcroit de dépense occasionné pour l'encouragement de l'amélioration des routes municipales, et autres objets utiles.		
Le gouvernement Taillon avait indiqué, dans son budget de 1896-97, la somme de	\$ 251,800	00
Mais son successeur, l'honorable M. Flynn, crut devoir, dans les circonstances toutes spéciales où il se trouvait, excéder cette	404 60 5	. 00
dépense autorisée en la portant à	404,695	
Dépassant ainsi les crédits votés par cette Chambre de	152,895	00 5
Et, cet excès de dépenses était tellement irrégulier et anormal, que, dès la même année, il en réduisait le crédit, dans son budget pour 1897-98, au taux normal, soit	\$ 288,800	00
Nous avons cru devoir obéir au désir de cette Chambre, en ne crédit qu'elle nous avait voté que d'une faible somme, pour pourvoir ragement des chemins municipaux, dont le public a déjà manifesté se ciation.	r à cette en	con-
TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS, ordinaires, diminutionse décomposant comme suit:	\$38,300	03
Diminution:	,	
Loyers, réparations, etc		1111
Inspections, services, etc 14,982 22		
·	٠.	

Réparations et loyers des cours de justice et	
prisons	11,733 23
	\$50,782 15
Augmentation:	
Assurances des palais de justice et prisons, non	
prévues dans les estimés	12,432 12
Diminution de 1897-98 sur 1896-97	\$38,300 -03
•	
ASILES D'ALIÉNÉS ET CHARITÉS, (diminution)	
DEPENSES DIMERSES, (diminution)	 \$ 105,489 39
Il y a eu, sous ce chef, en 1897-98, sur 1896-95 tion dans les services suivants:—	97 une diminu-
Diminution!	
Dépense diverses, en général	\$ 9,786 34
Département du département des Terres de la	
Couronne et Mines	32,420 24
Timbres, licences, etc	13,958 66
Dépenses en rapport avec l'Arbitrage	6,581 81
Révision du Code de Procédure Civile	11,847 .67
Octroi à l'Institut Vaccinogène	364 95
Gazette Officielle	848 02
. Hôpital pour les aliénés protestants	11 80
Commutation aux Iles de la Madeleine	520 65
Dépenses d'exploitation du Q. M. O. & O	7,872 36
	\$ 84,212 50
L'augmentation s'est produite dans les services	s suivants:
Dépenses faites par les percepteurs	
du revenu, à même leurs reve-	
nus \$ 2,026 50	6

Pensions	1,200	41	
Pensions spéciales, Protonotaires à			
Québec	2,100	00	
Inspections de chemins de fer	100	00	
Ecoles du soir	855	75	
Etablissements industriels	447	06	
Salaires et dépenses de bureaux des	•		
régistrateurs	2,265	31	
Séquestre du chemin de fer de la	,	,	
Baie des Chaleurs	1,308	83	
_			10,303 92
Diminution de		\$	73,908 58
	4.1		
Les octrois spéciaux, en 1896-97, fur	rent les s	ulvan	ts:
Couvent de Kildare	\$ 200	00	
Monument Champlain	2,000	00	•
Ré-impression de l'ouvrage de Des-			
champs sur les municipalités	4,500	00	
Réclamation des héritiers Amyot	4,000	00	•
Secours accordés à des paroisses du			
comté de Portneuf	3,353	95	
Aide sux pêcheurs nécessiteux de			
Percé		00	
Histoire du Droit canadien	198	00	
Maison de refuge à Ste. Cunégonde.	300	00	
Réclamation de Jos. Dussault,		77	
do de la Cie Waterous	2,178		:
Indemnité à Mde Rioux	-		
Fonds de secours aux Indiens			
•			
	3 7,605	31	٠.
·	,	'	

En 1897-98, les ostrois suivants : Chemins maritime dans le comté de Gaspé... \$1,824 50

Officier spécial sur la côte			
nord 1,200 00			
Belmont Retreat 500 00			
Monument National 2,500 00			
\$6,024 50			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
La diminution, sous le chef des octrois spéciaux est			
de	\$ 31,580	81	
Et la diminution totale des dépenses diverses, durant l'année 1897-98, sur 1896-97, est de		39	
TRAVAUX et EDIFICES PUBLICS, extraordinaires,			
(diminution):			\$ 126,148 58
Cette diminution se décompose comme suit :			4120, 110 00
Edifices du Parlement et alentours	\$ 3,427	65	
Construction et ameublement du Palais de Justice			
de Montréal	151,994	11	
Logement du géolier à Montréal	8,221	23	
Nouvelle prison de Montréal	2,784	60	
Palais de Justice et prison de Bryson	179	70	•
•			
Augmentation :—	\$166,607	29	
Palais de Justice et prison de Terrebonne \$2,422 00			
Palais de Justice et prison de Montmagny 3,000 00			
Palais de Justice et prison de Hull 1,918. 21			
Palais de Justice et prison de Québec 13,843 47	•		• •
Ecole Normale Jacques-Cartier 5,627 36			
Ponts détruits par les inondations 8,199 70			•
Pont de la Grande Rivière 5,000 00			
Réclamations de MM. Maquet et Lafon-			Ÿ.
taine, en rapport avec les ponts			w
en fer 447 97			
	\$ 4 0,458	71	
	\$126,148	58	

Les services dont les dépenses ont augmenté, en 1	.89	97-98, soi	nt les	suivants	:
Dette publique:	•••		\$	40,302	87
Intérét sur la dette publi	qu	e.			
Sous ce chef, la comparaison entre 1897-98 et comme ci-dessous indiquée :—	18	396-97 e	st		
AUGMENTATION:					
Emprunt de 1897	\$	40,800	00		
Fonds inscrits (inscribed stock) comme résul-		`.	•	•	
tat de la conversion de la dette		104,350	50		
Emprunts et dépôts temporaires		17,188	43	•	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	\$	162,338	93		
DIMINUTION:					
Emprunt de 1874 \$ 1,113 01					
do 1876 1,260 00					
do 1878 2,116 81					
do 1880 4,450 77			,		
do 1882 8,115 19					
do 1894 314 69					
do 1896 103,189 41					
	\$	120,559	88		
Augmentation de l'intérêt		41 779	05		
Rachat (augmentation)		2,627			
Fonds d'Amortissement (augmentation)		10,677			
		55,084	82		
Frais d'Administration (diminution)	•	14,781			
L'augmentation de la dette publique, en 1897- 98, est donc de	\$			§ 5,337	7 1 7

La création du Département de la C et des Mines, ainsi que certaine			•				
tations de salaires, faites, pour	la plupa	ırt,				,	
par le gouvernement précédent, une augmentation des dépenses s	_		\$	6,112	45		
Mais d'un autre côté, il y a une dimi dépenses contingentes, de				775	28		
Ce qui laisse une augmentation de	••••••	····	\$	5,337	17	÷	
Instruction Publique	. 			.,		\$ 24,200	00
L'augmentation se décompose comme				•			
Ecoles élémentaires, en vertu de 60 Vi	ic. chap.	3	\$	26,000	00		
Académie de la Pointe Claire	_			1,000	00		
	•	•	\$	27,000	00		•
Diminution :							
Ecole de Lennoxville	\$2,000	00					
Musée d'histoire naturelle	500	00					
Archives Canadiennes	300	00					
			,	2,800	00		
		,		\$2 4 ,200	0,0		

L'ANNÉE COURANTE

L'état des recettes et des paiements jusqu'au 18 janvier courant (1899), qui vient d'être soumis à cette chambre, démontrera que la dépense a été faite dans les limites normales et dans la mesure d'une stricte économie. On y verra, en outre qu'à l'exception des déboursés pour les asiles d'aliénés, pour lesquels un crédit additionnel de \$45,000.00 est demandé dans le budget supplémentaire, tant à cause de la hausse du tarif établi avec l'asile St. Jean de Dieu, en vertu du contrat passé sous l'autorité de l'arrêté en Conseil No. 119 du 24 Février 1897, qu'à cause de l'augmentation du nombre des internés dans les asiles généralement, et sauf le paiement de certains déboursés imprévus et incontrolables, pour lesquels il n'est pas pourvu dans le budget de l'année, il n'y a pas lieu d'anticiper que les

estimés seront dépassés. En compensation de cette dépense imprévue, il est probable que les charges de la dette publique seront moins élevées que l'estimation qui en a été faite et qu'il y aura une épargne dans d'autres services.

Le revenu des premiers six mois a été proportionné aux estimés, à l'exception des intérêts sur les fonds en fidéicommis, dont une partie a été retenue par le gouvernement du Canada ,pour compenser l'intérêt sur toute balance possible, qui pourra s'établir contre Québec, dans le règlement de comptes par le bureau d'Arbitrage.

Nous avons protesté contre la retenue de ce montant, en prétendant qu'il devait nous être payé et que la Province de Québec serait prête à en solder la balance, si balance il y a, à l'époque du règlement final.

Il est possible que quelques unes des sources de revenu ne produisent pas un montant égal à celui indiqué dans le budget, mais nous nous attendons à ce que ces diminutions, si elles se produisent, seront compensées par un surcroit de revenu, provenant d'autres sources.

BUDGET DE L'ANNÉE 1899-1900.

Je vais maintenant soumettre l'estimation des recettes et des depenses pour l'année 1899-1900. Il a été soigneusement préparé, d'après les informations obtenues des différents départements. On verra que dans le budget des recettes, j'ai continué à placer le plein montant de l'intérêt sur les fonds en fidéicommis, don^t je viens de parler, et qui échéront durant l'année, en notre faveur, contre le gouvernement fédéral. J'ai l'espoir qu'avant la fin de cette année (1899-1900), nos comptes seront réglés et qu'il n'existera plus de prétexte pour empêcher que ces intérêts ne soient payés intégralement.

J'ai, cette année, inauguré un changement dans le budget des recettes provenant des licences, l'estimation en ayant été faite pour le montant total du revenu que l'on s'attendait à percevoir de cette source, au lieu de la recette pure et simple, déduction faite des frais de perception, comme cela s'est pratiqué jusqu'aujourd'hui.

D'un autre côté, je me suis décidé d'imputer au budget de la dépense l'estimation du montant de ces déboursés et d'en demander l'approbation par un votede la Chambre, afin que ces déboursés puissent être faits par mandat, comme toutes les autres dépenses, et que les pièces justificatives en soient soumises à l'Auditeur de la province, pratique qui ne s'est pas observée par le passé et qui me parait indispensable au contrôle efficace des deniers publics.

La dépense au compte des intérêts et des charges de la dette Publique qui sont estimés pour l'année 1899-1900 à la somme de \$1,570,411.54, n'est pas contrôlable.

Dans les autres services les estimations ont été faites dans toutes les conditions d'économie compatibles avec l'efficacité de l'administration des affaires de la province et l'avancement de ses intérêts réels, et c'est notre intention de restreindre strictement la dépense dans les limites indiquées au budget.

1.1 11.1 13.3

ETAT E.

RECETTES PROBABLES, 1899-1900

P			
PUISSANCE DU CANADA: Stibsides en vertu de l'acte de l'A. B. du N	\$959,252.80		
Intérêts sur fonda en fidéi commis.	71,885 94		
Subside spécial, 47 Vict., chap. 4.	127,460 68		:
Intérêts sur subventions de chemins de fer, 47 Vict., chap. 8	119,709 00	, ,	
There is all adovoncious do ordinate do les, 27 vices, chap. ordinate	110,100 00	1,277,799	42
· Intérets :			
Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O	300,000 00	. ,	
Intérêts sur prêts et dépôts	10,000 00	910 600	
		310,000	00
TERRES, FORETS ET PÉCHERIES		1,050,000	00
·		-,,	
Minus	. ,	19,000	00
Administration de la Justice :			
·			
Timbres judiciaires	195,000 00		
Honoraires judiciaires	14,000 00		
Fonds de bâtisses et des jurés (Revenu brut)	25,000 00	•	
Entretien des prisonniers	10,000 00		
Gardes des prisons de Montréal et Québec	4,000 00		
Amendes	200 00		
Prison de Montréal	3,000 00		
Autres prisons—Gain des prisonniers	200 00	•	
Palais de Justice de Montréal	4,000.00		
Honoraires du grand connétable, Québec	500 00	977 000	00
Windows 11 and the control of the co		255,900	
Timbres d'enrégistrement (y compris les honoraires des régistrateurs sal		65,090	
Licences. (Revenu brut)		675,000	
Taxes directes sur les corporations commerciales		160,000	
Droits sur successions		225,000	
Commissions sur honoraires d'officiers pupliques		8,000	
dosur renouvellement d'hypothèques		200 67,000	
do des pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme		28,000	
Législation		8,000	
Gazette Officielle.		22,000	
Loyers d'édifices publics		1,000	
Revenu casuel		5,600	
Compagnies d'Assurancea Provinciales, contributions		400	
Contributions aux pensions, service civil		5,000	-
Prime, escompte et change		1,000	
A time, escumpes et change		-	
		4,174,899	
Taxes any les subventions de chemin de fer	-	30,000	CO
		\$1,204,899	42

ÉTAT F.

DEPENSES PROBABLES 1899-1900.

	8 €	ts.
Dette publique	1,570,411	54
Législation	192,894	70
Gouvernement civil.	269,776	24
Administration de la justice, etc	536,710	00
Instruction publique, etc	432,560	00
Travaux et édifices publics.	108,402	78
Agriculture	172,650	OĈ
Terres, Forêtî & Pêcheries	129,000	00
Colonisation & Mines, etc	133,250	00
Asiles des aliénés, Ecoles de réforme, etc	419,400	00
Institutions de bienfaisance	44,675	75
Services divers	146,025	00
	4,155,755	
Travaux et édifices publics—Extraordinaires	22,090	
	4, 177, 755	9
Remboursement de dépôts de garantie de chemin de fer	· ,	
Subventions de chemins de fer et chemin de fer Q. M. O. & O		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	446,812	46
	\$4,624,568	4;

ETAT G.

ETAT APPROXIMATIF du passif et de l'actif de la Province de Québec au 30 juin, 1898.

PASSIF.

Dette consolidée telle qu'existant avan Augmentation du capital par conversie		3,483,694 67 890,146 86		
			34,283,841	53
Emprunt temporaire			700,000	00
Dépôts en fidéi-commis			334,003	97
Dépôts des compagnies de chemin de				
			132,702	49
<u> </u>	•		191,639	
Mandats impayés			191,000	30
Subventions en argent des chemins de		****		
	*******************	\$ 365,709 67		
Subventions en terres des chemins	de fer converties en argent, à			
52½ ets. per acre, autorisées n	nais non encore dues	559,973 17		
	-		925,682	84
Perte sur dépot à la Banque d'Echang	(e		25,218	75
Obligations du Palais de Justice de Qu			200,000	
Configuration and Landing and Control and Ma		·	200,000	
	ACTIF.		\$ 36,793,0 8 8	94
Partie du prix de ch. de fer Q.M.O. &	O. déposé en banque \$353,390 00			
do do	placé en \$29,000 d'o-			
	bligations de la pro-			
The second of th	vince de Québec,			
	emprunt de 1878,		4	
•	achetée à 109% 31,610 00			
4. 4	/ v			
do do	placé en obligations			
	du palais de jus-			
•	tice de Québec 200,000 00			
do do	placé en obligations			
	de la cité de Qué-			
Contract to the second second	bec	I		
Balance non payée du prix du chemin				
Fig. 2 and From the contract of		7,600,000 00		
Fonds inscrits de 3%		10,677 78		
Allocations de chemins de fer, en verte		20,011 10		
	u de l'acco le le le la la victoria,	0 904 000 00	•	
Argent en banque		490,663 59	•	
Coût de l'école Jacques-Cartier, Mont	réal, à être remboursé par vente			
de propriété		5,391,11		
Réclamation in re feu l'honorable Thor	mas McGreevy	100,000 00		
Avances à divers		161,832 89		
Palais de justice de Québec, en vertu o				
		200,000 00		
Trototraj didigitoro , tot. 1.1111			10 060 505	. Q
			10,962,565	01
xcédant du passif sur l'actif au 30 ju	in 1898	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	\$25,830,523	<u>57</u>

Voici la comparaison entre l'état ci-haut et l'é 30 juin 1897.	état de l'acti	f et du passif	au
Excédant du passif sur l'actif, au 30 juin 1897	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	. \$25,491,658	16
L'Augmentation du passif se décompose comme suit :—	•		
Fonds en fidéicommis	\$46,9 64 56)	
Dette consolidée, en vertu de la conver-	* -,	•	
sion	174,495 4	<u> </u>	
	8 221,459 94	<u>-</u> L	
La Diminution du passif se decom-	•		
pose comme suit :			
Dette consolidée, comme résultat			
du rachat d'obligations à même			
le revenu de l'année \$ 87,307 99 Dépots de garantie de chemins de			
fer 237,471 86			
Subsides de chemins de fer 196,284 24			
Mandats non payés 251,617 72	•		
	772,681 81	•	
-		551,221	87
	. •		
AUGMENTATION DE L'ACTIF :	,	\$ 24,940,436	29
Fonds inscrits 3 pour cent en fonds d'amortisse-			
ment	10,677 78	•	
DIMINUTION DE L'ACTIF:			
Argent en main	900,765 06		
		890,087	28
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1898	,,, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	\$2 5,830,523	57
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1897 \$25	5.491.658.16		
do du passif sur l'actif au 30 juin 1898 25	• •		

Construction du Q. M. O. & O	·····	174,495	
Cette somme se décompose comme suit :— Travaux et édifices publics (ordinaire)		174,495	
Travaux et édifices publics (ordinaire)			44
Travaux et édifices publics (ordinaire)		\$ 164,369	97
Palais de Justice d'Aylmer			
do do d'Ottawa	3 70		
Construction du Q. M. O. & O	1 69 [.]		
Déficit entre la dépense et la recette ordinaire, y compris le rachat des débentures de 1880 et l'achat de fonds inscrits pour pourvoir au fonds d'amortissement	9 12		
rachat des débentures de 1880 et l'achat de fonds ins crits pour pourvoir au fonds d'amortissement	0 90		
rachat des débentures de 1880 et l'achat de fonds ins crits pour pourvoir au fonds d'amortissement			
1880 et l'achat de fonds inscrits pour pourvoir au fonds d'amortissement			
crits pour pourvoir au fonds d'amortissement	•		
d'amortissement			
75,32: Dent il faut déduire la somme de \$87,307.99 dont la dette consolidée a été di-			
Dent il faut déduire la somme de \$87,307.99 dont la dette consolidée a été di-			
de \$87,307.99 dont la dette consolidée a été di-	5 41	•	
dette consolidée a été di-			
1 1 1 1 1 1 1			
minuée, et celle de \$10-			
677.78 dont le fonds d'a-		,	
mortissement a été aug-		•	
menté; ces deux montants			
étant pris à même la re-			
cette ordinaire \$ 97,985 77			
•	4 56	164,369	97
DETTE CONSOLIDÉE.			
La dette consolidée était, au 30 juin 1897, de	\$ 3 ₄	4,196,654	08
Au 30 juin 1898, elle s'élevait à			
L'augmentation de la dette consolidée pendant l'a		87,187	

Cette augmentation se décompose comme suit :
Fonds inscrits 3070, émis pour la conversion
de \$646,220.01 \$ 820,715 45
Dont il faut déduire:
Rachat à même le revenu des .
obligations de l'emprunt
188 0 \$ 87,307 99
Débentures de différents em-
prunts, rachetées par la
conversion de la dette 646,220 01
** 733,528 00 ** 87,187 4 5
La somme de \$10,677.78 a été, durant l'année, investie dans les fonds d'amor-
tissement, ce qui l'élève à la somme de \$10,004,677.78. Ce fonds, imputé en
déduction de la dette consolidée, réduit celle-ci à \$24,279,163.75.
with ϵ_{ij} , ϵ_{ij}
DETTE FLOTTANTE.
Au 30 juin 1898, la dette flottante se composait comme suit :
Emprunts temporaires \$ 700,000 00
Fonds en fidéi-commis
Dépôts de garantie des Compagnies de chemin de fer 132,702 49
Mandats non payés
Subsides de chemin de fer, accordés, mais non gagnés 925,682 84
Perte sur le dépôt à la Banque d'Echange
T
Formant la somme de
De ce montant il faut déduire les sommes sui- vantes:
Argent en banque \$490,663 59
Réclamations contre différentes personnes et cer-
taines corporations, pour prêts et avances,
au montant de 277,224 QQ

Le montant de la dette flottante est
done de

Avant de terminer ce chapitre de la dette publique, je désirerais attirer l'attention de la Chambre sur le surcroît dont notre revenu a été grevé par suite de l'augmentation de l'intérêt et de l'imposition de certaines charges.

Pendant la dernière année financière, l'intérêt seul s'est élevé à \$1,476,558.36 montant qui dépasse de plus de \$200,000 les subsides et l'intérêt sur les fonds en fidéi-commis reçus de la Puissance, tandisque la dépense totale au compte de la dette fondée, y compris le fonds d'amortissement, les rachats et les charges, s'élèvent à \$1,591,177.63, qui durent être payées à même le revenu de \$4,177,656.35. Il ne restait donc qu'une balance de \$2,586,478.72 pour solder toutes les dépenses des autres services de l'administration. On doit se rappeler que nos revenus, en règle générale, n'augmentent pas proportionnellement à la multiplicité des demandes que le gouvernement reçoit pour les fins de l'éducation, de l'administration de de la justice, de l'agriculture et de la colonisation; et cela, à cause de l'accroissement du chiffre de la population. Le subside que nous recevons est un montant déterminé. On ne peut s'attendre à une augmentation sensible, si elle a lieu, du revenu provenant des Terres de la Couronne, et, quant au revenu dérivant des licences, il varie suivant le nombre de permis que les municipal tés se décident à accorder.

Dans ces circonstances, le Gouvernement pourrait difficilement se justifier d'augmenter la dette publique.

Montant payé en argent......\$15,995,863 89

A ce montant il faut ajouter l'escompte et les frais de la vente des débentures émises pour solder ces paiements, savoir: au moins \$2,000,000.00, portant à \$18,000,000.00 la somme dont la dette consolidée a été augmentée pour subventions aux chemins de fer, et la province est encore responsable pour plus de \$900,000.00 de subsides non encore gagnés.

La Chambre jugera par ces chiffres si, pour le moment, nous pouvous, sans péril, engager d'avantage le credit de la Province.

CONVERSION DE LA DETTE EN VERTU DE L'ACTE 60 Vict., chap. 2.

Dans le cours de l'année financière 1897-98, la Banque de Montreal, en vertu du contrat approuvé par arrêté en Conseil, en date du 17 avril 1897, a opéré la conversion des débentures de la province, dont suit l'énumération :—

Emprunt of	le 1874	\$ 51,586 67	
do	1876	58,400 00	
do	1878	144,000 00	
de	1880	21,900 .00	
do	1882, Québec	273,000 00	
do	1894	97,333 34	
		· · ·	\$ 646,220 01
Le montan	t de la prime payée sur ces débentures	était de	92.456,27
	a disa Nila a sa		
•		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	\$ 738,676 2 8
L'escompte	sur les fonds inscrits (inscribed stock)	s'élevait à	82,039 17
Le ca \$174,495.4	pital de la dette a donc augmenté, p 4.	endant l'année, o	de la somme de
1	O juin 1898, la somme totale dont la co té opérée, était de Pour le rachat de laquelle, des fonds inso (inscribed stock) ont été émis au montan	crits 3 per cent.	
	Augmentation du capital de la dett	te\$	800 146 85
L'inté	ret annuel sur ces \$3,371,553 35 de	ébentures con-	
	rêt annuel sur ces \$4,171,700 20 de conds inscrits, résultat de la conversion,	The second second	gaze e Pe

Le fonds d'amortissement annuel, nécessaire pour le rachat des \$800,146 85 d'augmentation du capital de la dette, pendant 40 ans, est de......

10,611 82

135,762 82

4,478 68

En regard de cette économie annuelle, il faut mettre la commutation des frais de timbres sur ces \$4,171,700 20, s'élevant à la somme de \$26,123 15.

Pendant les premiers six mois de la présente année fiscale, jusqu'au 31 décembre 1898, la conversion de la dette s'est opéré plus rapidement qu'auparavant. Le montant de débentures convertis pendant cette période est de \$3,571,790.63, remplacé par une somme de \$4,399,887.50 de fonds inscrits, à 3 pour cent. De sorte que le montant total des débentures convertis jusqu'â l'époque actuelle est de \$6,943,343.98, remplacé par \$8,571,587.70 de fonds inscrits à 3 pour cent. —Comme conséquence, le capital de le dette consolidée a été jusqu'ici augmenté de \$1,628,243.72 par l'effet de la conversion.

L'ARBITRAGE

La question de l'arbitrage qui se poursuit depuis 1893, entre les gouvernements d'Ottawa, d'Ontario et de Québec, en vue du règlement final de leurs comptes, est d'une telle importance, au point de vue de nos intérêts financiers, que j'ai cru devoir, cette année, vous faire, en aussi peu de mots que possible, un historique de différentes réclamations contestées au sujet desquelles les gouvernements ont différé, et qui ont été soumises à la décision des arbitres. Ces décisions ont été nombreuses, et les parties en cause ont accepté la plupart d'entre elles ; mais il en est d'autres, au sujet desquelles il a été interjeté appel à la Cour Suprême et au Conseil Privé, avec des résultats variés, comme on le constatera ci-après.

J'ai voulu, dans cet exposé, donner une relation des différents incidents qui se sont produits durant l'arbitrage, suffisamment détaillée, pour mettre la Chambre parfaitement au fait de cette importante question; et je me sais un devoir de déclarer ici que la tâche m'a été beaucoup facilitée par la collaboration de M. Machin, l'assistant-trésorier, dont les longs travaux et les recherches minutieuses, l'ont rendu exceptionnel ement compétent dans la matière.

ANNUITÉS DES SAUVAGES DES LACS HURON ET SUPÉRIEUR.

Le 7 janvier 1898, les arbitres rendirent une décision dans la cause de la Puissance contre Ontario et Québec, représentant conjointement la vieille province du Canada, pour un surcroit d'annuités aux sauvages des lacs Huron et supérieur, payable sous l'empire des traités Robinson, de 1850, par lesquels des territoires d'une vaste étendue furent concédés par les sauvages à la province du Canada; lesquels territoires se trouvent dans les limites actuelles de la province d'Ontario. La considération de ces cessions de territoires fut un montant d'argent payé, lors de la signature des traités, et certaines annuités stipulées payables aux membres des différentes tribus. Ces traités stipulaient en outre que " si les territoires cédés produisaient, à une époque future, un montant qui put permettre au gouvernement de la province du Canada, sans encourir une perte, d'augmenter les annuités, elles seraient ainsi augmentées de temps à autre, pourvu que la somme payée à chaque individu n'excède celle d'un louis courant (\$4.00), ou toute autre somme qu'il plaira à Sa Gracieuse Majesté d'ordonner,"

Les annuités fixes furent capitalisées, à l'époque de la Confédération, et incluses dans la dette de la province du Canada. Aucune réclamation pour augmentation d'annuités ne fut faite avant 1875, époque à laquelle elles donnèrent lieu à une correspondance entre les gouvernements d'Ottawa et d'Ontario, Québec n'étant pas alors considéré comme intéressé.

Ces réclamations étaient au nombre des sujets que l'on était convenu de soumettre à la présente commission d'arbitrage, et, le 5 octobre 1893, le gouvernement d'Ottawa produisit sa réclamation, au nom des sauvages, contre l'ancienne province du Canada, pour une augmentation d'annuités, avec intérêt depuis la date des traités jusqu'à la Confédération, et contre la province d'Ontario, pour les annuités accrues et les intérêts, depuis la date de la confédération.

Cette cause fut plaidée très longuement, en novembre 1894, et le 13 février 1895, les arbitres rendirent une décision à l'effet que les sauvages avaient droit à l'accroissement d'annuités pour toute année durant laquelle les territoires auraient produit un montant qui aurait pu permettre au gouvernement de les payer, sans

encourir une perte; que cette redevance avant la Confédération était une dette de la province du Canada, pour laquelle Ontario et Québec sont conjointement responsables, et que la province d'Ontario était responsable pour tout accroissement d'annuités payables après la Confédération.

Ontario appela de cette décision à la Cour Suprême et demanda qu'il fut déclaré que le gouvernement de la Puissance était seul responsable pour les accroissements d'annuités, ou que si Ontario en était tenu responsable, cette responsabilité serait subie conjointement avec Québec, et non séparément.

La province de Québec comparut à l'appel et plaida que la décision des arbitres devait être maintenue, parceque ces annuités sont une charge des territoires cédés, et que, comme Ontario en avait reçu tous les revenus depuis la Confédération, il ne serait pas juste d'appeler Québec à payer une partie des accroissements d'annuités après la Confédération.

La Cour Suprême décida en faveur de la province d'Ontario que cette charge • n'existait pas sur les territoires, deux des cinq juges étant cependant d'opinion que cet appel devait être renvoyé et la décision des arbitres maintenue,

. Les gouvernements de la Puissance et de Québec appelèrent au Conseil Privé du jugement de la Cour Suprême, mais ce tribunal renvoya l'appel et maintint le jugement.

En janvier 1897, le gouvernement d'Ottawa produisit sa réclamation pour l'accroissement des annuités des sauvages, subséquentes à la Confédération, contre les provinces d'Ontario et de Québec, conjointement. La cause fut plaidée devant les arbitres, en novembre 1897, et ceux-ci rendirent leur décision le 7 janvier 1898, comme suit:

"Qu'en constatant et en déterminant la dette de la province du Canada, "mentionnée dans la 112ème clause de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, l'obligation subsidiaire de la Puissance du Canada de payer l'accroissement d'annuités mentionnées dans les traités Robinson des 7 et 9 septembre 1850, ainsi que tout accroissement d'annuités qui sont devenues dues aux sauvages, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 31 décembre 1892 inclusivement seront mis en ligne de compte et compris dans cette dette." L'honorable juge en chef, Sir L. N. Casault, en terminant ses remarques sur la décision des arbitres, disait : "M. Hall, poûr la province de Québec, a de nou"veau fait allusion à la question d'équité. Il n'y a aucun doute que la position
"que l'on a faite à la province de Québec est pénible, puisqu'elle est condamnée à
"payer une part d'annuités qui sera déterminée par le surcroit de profits dont
"Ontario bénéficiera des terrains dont elle est devenue propriétaire par l'acte de
"Confédération. Je dois dire que j'aurais favorisé ce point de vue, comme base
"de notre première décision; mais les autres arbitres en ont jugé autrement, et je
"ne me suis pas déclaré dissident. Après avoir décidé contre la province d'On"tario sur la question de droit, et notre décision ayant été renversée sur un appel,
"je n'ai pas cru que nous pourrions convenablement renverser la décision des
"Cours d'appel, en adoptant une autre base pour maintenir notre première décision
"ou refuser au gouvernement de la Puissance un recours que la loi lui accorde
"clairement."

Et, dans ses conclusions, l'honorable juge Burbridge disait: "La province de " Québec a prétendu que ce fardeau doit être placé sur les épaules d'Ontario seul. "Comme question de droit, cette prétention n'est pas fondée. Il a été décidé que la " province d'Ontario prend les territoires cédés, libre de toute obligation individuelle " de porter ce fardeau, et cela règle la question. Mais on a appuyé sur le point "que nous ne sommes tenus de décider aucune des questions qui nous sont " soumises, d'après les règles strictes du droit, que nous pouvions baser nos déci-" sions sur les principes de l'équité, et l'on nous demande, comme question d'équité " et de bonne foi, d'exempter la province de Québec de toute participation dans ce Quant à cela, je ne puis que répéter ce que j'ai dit dans une circons-" tance antérieure, que, considéré comme une transaction isolée, il me paraît injuste " et inéquitable que Québec doive supporter une part quelconque du fardeau, pen-" dant qu'Ontario recoit tous les avantages provenant de ce vaste territoire, avec " ses immenses perspectives de revenus. Mais la transaction n'est pas isolée, elle " forme partie d'une convention compliquée, dont les parties elles-mêmes ont réglé " les conditions, et qui, comme ensemble, doit être considérée juste et équitable."

Le gouvernement de cette province, sur avis légal, appela de cette décision à la Cour Suprême, prétendant que la province ne doit être condamnée à supporter aucune part du fardeau des accroissements d'annuités ; que, durant près de 30 années, la Puissance et le gouvernement d'Ontario ont reconnu que la province de

Québec n'avait aucun intérêt dans cette question, et cette interprétation fut invoquée par Québec comme exacte; qu'aux termes des traités, le gouvernement de Québec n'était tenu qu'au paiement des accroissements d'annuités, lorsqu'elle pourrait le faire sans encourir de perte, et que, comme Ontario reçoit tous les evenus de ces territoires, plus ces revenus s'accroîtront, plus Québec sera en perte. N'a province de Québec prétendit aussi qu'en droit, l'obligation qui a pu prendre maissance après la Confédération de payer ces augmentations d'annuités, n'était pas une dette de la province du Canada, à l'époque de la Confédération.

Cet appel fut renvoyé, et il ne fut pas jugé opportun d'encourir les dépenses d'un appel au Conseil Privé, vu le jugement antérieur de ce tribunal.

Il reste maintenant à déterminer à quelle époque l'excédant des revenus sur les dépenses encourues, dans ces territoires, donne aux sauvages le droit de réclamer cet accroissement, et jusqu'à quel montant ils peuvent fixer cette réclamation. Avant la Confédération il s'est trouvé peu d'années, si toutefois il s'en est trouvé, où les revenus excédèrent les dépenses, mais depuis la Confédération, la province d'Ontario a retiré des revenus très considérables des forêts et autres sources de produits. Il est à désirer qu'elle soit en état d'établir une dépense également élevée.

J'ai pensé qu'il serait utile de donner à cette Chambre, une histoire complète de cette question, parcequ'elle est très importante pour notre province. Elle implique, en effet, non seulement la réclamation formulée par le gouvernement de la Puissance, pour arrérages des accroissements d'annuités, depuis 1850 jusqu'en 1892, mais toute réclamation subséquente, pour ces accroissements d'annuités, dont la part a été fixée par la décision des arbitres et des Cours à peu près les quatre neuvièmes, tant et aussi longtemps que les tribus existeront.

La réclamation de la Puissance pour ces accroissements d'annuités, jusqu'en décembre 1892, avec intérêt, s'élève à la somme de \$536,306; mais il y a lieu d'espérer, d'après les statistiques fournies par la province d'Ontario, sur ses dépenses, dans ces territoires, que ce montant sera, d'après la décision des arbitres, considérablement réduit, Il ne faut pas oublier, toutefois, que le nombre des individus dans ces tribus, parait plutôt augmenter que diminuer.

Il est malheureux pour cette province que les arbitres n'aient pas jugé convenable de rendre leur première décision d'après l'équité, ce qui aurait été tout à fait dans les limites de leurs pouvoirs, car dans ce cas, cette province aurait été soulagée d'un fardeau dont l'imposition, je ne puis m'exempter de le déclarer, est injuste. C'était réellement le but des traités que les bénéficiaires des revenus des territoires cédés subiraient le fardeau des accroissements d'annuités. Or, Québec n'a aucune participation dans ces revenus, et cependant n'en est pas moins tenu au paiement d'une part des annuités, à même le produit des taxes imposées à sa population et de ce qu'elle retire de ses terres publiques, dont pas un seul acre n'est compris dans les territoires cédés par les sauvages à la province du Canada, tandis qu'une forte étendue de la province d'Ontario est composée des territoires acquis des sauvages par l'ancienne province du Canada après l'Union de 1840, en vertu de traités.

Les statistiques données par la province d'Ontario établissent que, lors de la Confédération, le territoire d'Ontario comprenait dans ces limites 37,443,000 acres non encore vendues de ces terrains cédés par les sauvages des lacs Huron et Supérieur, en vertu des traités Robinson, et que les perceptions d'Ontario, depuis la Confédération jusqu'au 31 décembre 1892, sur le prix de ces terrains, se sont élevées à \$6,444,642.00, tendis que, par les mêmes statistiques, Ontario prétend avoir dépensé, durant la même période, pour le compte de ces territoires, un montant de \$2,676,428.00, donnant un reliquat complet de \$3,768,214.00. Au 31 décembre 1892 il restait encore une étendue de 36,333,000 acres non encore vendus, appartenant à Ontario.

En face de ces faits, nous ne pouvons nous empêcher de croire que, puisque les plus hauts tribunaux ont décidé qu'au point de vue légal, la province de Q ébec est contrainte à subir une perte sèche, proportionnée aux énormes gains d'Ontario, il est malheureux pour cette province que les arbitres, comme ils en avaient le droit, n'aient pas rendu leur décision, au point de vue de l'équité.

FONDS DES ECOLES COMMUNES.

Des jugements furent rendus en cour Suprême, en juin dernier, renvoyant les appels d'Ontario et de Québec d'une partie de la décision des arbitres rendue le 6 février 1896, sur la question du fonds des écoles communes, à laquelle j'ai fait allusion dans mon discours sur le budget, l'année dernière. L'effet de ce jugement est de maintenir la décision des arbitres. Par conséquent les intérêts de la province de Québec dans ce fonds sont confirmés, en même temps le transport par les arbi-

tres de 1870 à "l'Upper Canada Improvement Fund" de la somme de \$124,685.18 à même le fonds détenu depuis la confédération par le gouvernement de la Puissance.

En examinant les comptes des ventes de terrains affectés à ce fonds des écoles communes, les comptables représentant la province de Québec constatèrent qu'il y avalt été fait un grand nombre de remises aux acquéreurs de ces terrains, sans le consentement du gouvernement de notre province. Ces remises furent faites sous l'empire d'un acte d'Ontario, du 2 mars 1872, qui autorisait le lieutenant-gouverneur en conseil à réduire le prix de vente de tout terrain dépendant des territoires des écoles communes, dont la vente aurait eu lieu avant le 1er juillet, 1867, et l'autorisait, en outre, à faire des réductions d'arrérages d'intérêt sur le prix de ces terrains. Cet acte prescrivait, de plus, que ces réductions et ces remises ne seraient faites que proportionnellement et eu égard à la part de la province d'Ontario dans ces terrains et dans le prix des ventes qui en auraient été faites, sans aucunement affecter la part des intérêts de la province de Québec. Il y était en outre prescrit que ces réductions et ces remises seraient faites à même le fonds consolidé du revenu de la province d'Ontario, après paiement par l'acquéreur du montant total du prix de vente, avec intérêt.

Il fut découvert, par l'examen des livres tenus à cet effet, qu'au lieu d'avoir été payé à même le fonds consolidé d'Ontario, le montant total de ces réductions et de ces remises avait été déduit des réclamations contre ces acquéreurs, avant paiement de la balance. En conséquence, la province de Québec, prétendit devant les arbitres qu'Ontario devait rendre compte du plein montant de ces remises, excédant \$217,000 en tout, à titre d'argent reçu en à compte des ventes de terrains des écoles communes. La seconde décision des arbitres au sujet du fonds des écoles communes, en date du 6 mars 1896, comporte que "toute somme d'argent due en rincipal ou intérêts par tout acquéreur des dits terrains des écoles communes, "dont la province d'Ontario aurait fait la remise à tel acquéreur, et que toute somme d'argent due en principal et intérêt par tout acquéreur des dits terrains. * à l'époque où les lettres patentes pour tels terrains lui furent octroyées, qui raurait pas été collectée par la province, serait traitée, à tous égards, comme argent recu par la province, en à compte du prix des terrains des écoles com-"munes, à moins qu'il ne soit démontré par la province que ces remises ont été " faites d'après les règles d'une administration juste et prudente de ces terrains et " de ce fonds, ou qu'il y avait cause suffisante pour ne pas en exiger le paiement. '

Une correspondance s'est échangée entre les aviseurs légaux d'Ontario et de Québec, quant à la méthode la plus expéditive de soumettre la question de ces remises aux arbitres pour obtenir leur décision sur la responsabilité d'Ontario à leur égard, et, à leur dernière réunion, tenue à Montréal, le 4 janvier 1899, les dits arbitres décidèrent qu'ils se réuniraient à Toronto, au commencement de mars prochain, où se trouvent, en la possession du gouvernement d'Ontario, tous les livres de comptes se rapportant à la vente des terrains des écoles communes, et les dossiers concernant les remises.

Les arbitres ont encore à décider la question de savoir si les bases du partage des revenus du fonds des écoles communes, depuis la Confédération, seront celles du recensement de 1861, ou celles de tout recensement décennal subséquent à cette période, ou encore si une autre base sera adoptée pour cette opération. Cette question fut plaidée devant les arbitres, lors de leur réunion.

LES COMPTES

Par une décision des arbitres, en date du 7 janvier 1898, la réclamation du gouvernement d'Ottawa contre les provinces pour les \$46,270.30, payées à R. H. McGreevey, \$12,875, payées à Charles Garth et \$2,947.41, payées à Ward & O'Leary, en rapport avec la construction des édifices publics à Ottawa, fut renvoyée.

D'après le rapport des comptes de l'ancienne province du Canada, une diversité d'opinion paraît avoir existé entre les représentants de la Puissance et ceux des provinces, sur les questions suivantes: 1. Quant à la question de savoir si l'intérêt doit être calculé sur les paiements et les versements intermédiaires, chaque six mois, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er janvier 1873, et déduits des subsides provinciaux, ou si ces intérêts ne doivent être calculés que sur le surplus de la dette, telle qu'établie au commencement de chaque semestre; 2. Si les balances au crédit des comptes de la province du Canada, au 23 de mai 1873, doivent_être portées au compte d'Ontario et de Québec, ou continuées dans l'ancien compte; 3. Si l'intérêt doit être calculé sur le surcroit de la dette, du 1er janvier au 23 de mai 1873.

Par une décision des arbitres du 2 décembre 1898, les prétentions des provinces furent maintenues. Il peut parattre que les procédés des arbitres se sont exceptionnellement prolongés; mais il faut tenir compte de l'importance du travail accompli, et du nombre de questions compliquées que ces arbitres ont été appelés à décider. N'oublions pas, non plus, qu'un temps considérable a été employé en appels devant la Cour Suprême et le Conseil Privé.

Il y a maintenant lieu d'espérer que de nouveaux retards ne sont pas à appréhender, et que cette importante affaire dont le règlement dure depuis l'origine de la Confédération, sera bientôt terminée.

CONCLUSION.

La Chambre me pardonnera les détails, peut être un peu fastidieux, dans lesquels je suis entré; mais j'ai cru devoir lui exposer franchement et aussi clairement que possible la situation dans toute son exactitude, sans rien exagérer ni dissimuler, afin qu'elle puisse bien apprécier la politique que nous avons suivie jusqu'ici et que nous sommes déterminés à suivre, jusqu'à ce que le but que nous nous sommes proposés soit atteint.

Ce but nous a été indiqué par la voix populaire, si fortement accentuée durant la dernière période électorale. Nous avons reçu le mandat impératif d'équilibrer nos finances et d'interrompre l'accroissement anormal de la dette publique.

Cette tâche est difficile, pénible même; mais avec la continuation du généreux et patriotique appui que la majorité de cette Chambre nous a si cordialement accordé jusqu'ici, nous ne désesperons pas de l'accomplir.

Déjà, dans les opérations d'une seule année, sans emprunter, sans taxes nouvelles, avec nos revenus ordinaires, nous avons pu réduire de \$623,000.00 le déficit de l'année précédente. C'est un début qui promet et qui nous fait espérer le complet succès dans un avenir prochain.

D'ici la, nous subirons l'impérieux devoir de presser vigoureusement la perception du revenu public et de limiter la dépense aux plus strictes nécessités du moment. Cela ne veut pas dire que nous refuserons notre appui

aux entreprises utiles et aux œuvres méritantes; mais le devoir s'impose à nous d'éviter les largesses,—dirai-je les extravagances,—du passé dont les effets se font aujourd'hui si rudement sentir, en maintenant nos gratuités et nos bienfaits dans les limites de nos moyens. Pour dépasser ces limites, il nous faudrait de nouveaux emprunts et, par suite, de nouvelles taxes pour en solder les intérêts et les frais. C'est ce recours que nous voulons éviter, et nous l'éviterons, si la députation veut bien nous seconder.

ETAT A.

Année.	Dépenses.	Recettes.	Déficit.
1889-90	\$4, 969,489.68	\$3,588,920.50	\$1,380,569.18
1890-91	5,195,049. 4 3	3,750,813.34	1,444,236.09
1891-92	5,236,768.62	3,494,117.60	1,742,651.02
1892-93	4,492,106.21	4,467,278.21	24,828.00
1893-94	4,550,629.50	4,320,427.22	230,202.28
1894-95	4,506,633.31	4,343,971.65	162,661.66
1895-96	4,415,268.52	4, 35 9, 594.91	55,673.61
1896-97	4,907,281.71	3,923,238.70	984,043.01
1897-98	4,449,045,48	4,236,015.14	213,030.34

Les montants, provenant de nouvelles sources de revenu créées en 1892, inclus dans les recettes, sont comme suit :

1892-93	\$493,591	75
1893-94	518,4 06	11
1894-95	487,398	45
1895-96	444,856	02
1896-97	318,200	22
1897-98		

ETAT B.

1889-90

1 0.4-		* . *
Dépenses :	, ·	
Dépenses ordinaires (y compris \$62,133 95 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880)	\$3,881,672 95 \$18,583 51	
. Avances et paiements de fonds en fidéi- commis	14,163 98	
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer	255,069 24	\$4,969,489 68
RECETTES:	•	.'' . ''
Revenu ordinaire		
Dépots de fonds en fidéi-com- mis, recettes sur avances. 18,313 43		3,588,920 50
Déficit		\$1,380,569 18
1890-91		
Dépenses:		
Pépenses ordinaires (y compris \$64,970 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880)	\$4,095,520 45 820,254 15	
RECETTES:		
Revenu ordinaire	\$3,457,144 32	
mis et recettes sur avances 15,149 02 Dépôts de garantie des che-		
mins de fer 278,520 00	293 669 02	3,750,813 34
Déficit		\$1,444,236 09

	1891-92			
Dépenses : Dépenses ordinaires (y con	noris \$68.121.16	3		
pour rachat d'obligati				
de 1880)			60	
Dépenses spéciales				
Paiements de fonds en fidé				
Remboursements de dépôt			• •	
chemins de fer			14	Englisher time
onomials do sortification	•••••			\$5,236,768
Recettes:				#0,=00,000 _{.8}
Revenu ordinaire		. \$3,458,403	85	•
Dépôts de fonds en fidéi-ce				
sur avances			87	
Fonds d'emprunts municipa				
Remboursements sur dépen				
Recettes pour taxes sur sul				
mins de fer			50	
Remboursement, chemin de				
nemboursement, chemin de	rier w. m. o. a o	. 1,444		3,494,117
	•		•	0,101,111
Défic	cit			\$1,742,651
•	1892-93	·-	_	
Dépenses :				
Dépenses ordinaires (y com				
gations de l'emprant d	łe 1880)		••••	\$3 ,9 52 ,2 5 8
gations de l'emprint d Dépenses extraordinaires (F	le 1880) Edifices publics).		••••	- 238,264
gations de l'emprant d Dépenses extraordinaires (F Paiements sur dépôts en fid	le 1880) Edifices publics). léi-commis	**************************************	••••	238,264 13,147
gations de l'emprant d Dépenses extraordinaires (F Paiements sur dépôts en fic Prêts aux victimes des our	de 1880)	**************************************	••••	238,264 13,147
gations de l'emprant d Dépenses extraordinaires (F Paiements sur dépôts en fid	de 1880)	**************************************	••••	238,264 13,147 41,030
gations de l'emprant d Dépenses extraordinaires (F Paiements sur dépôts en fic Prêts aux victimes des our	de 1880)	**************************************	••••	238,264 13,147 41,030 240,405
gations de l'emprint de Dépenses extraordinaires (Faiements sur dépôts en fic Prêts aux victimes des oura Remboursements de dépôts	de 1880)	**************************************	••••	238,264 13,147 41,030 240,405
gations de l'emprint de Dépenses extraordinaires (F Paiements sur dépôts en fid Prêts aux victimes des oura Remboursements de dépôts	de 1880)	chemins de fer.	••••	238,264 13,147 41,030 240,405
gations de l'emprint de Dépenses extraordinaires (Faiements sur dépôts en fice Prêts aux victimes des ours Remboursements de dépôts Recettes: Revenu ordinaire	de 1880)	chemins de fer.	••••	238,264 13,147 41,030 240,405
gations de l'emprint de Dépenses extraordinaires (F Paiements sur dépôts en fid Prêts aux victimes des oura Remboursements de dépôts	de 1880)	hemins de fer.	••••	238,264 13,147 41,030 240,405
gations de l'emprint de Dépenses extraordinaires (I Paiements sur dépôts en fic Prêts aux victimes des ours Remboursements de dépôts Recettes: Revenu ordinaire	de 1880)	chemins de fer.	••••	238,264 13,147 41,030 240,405
gations de l'emprint de Dépenses extraordinaires (I Paiements sur dépôts en fic Prêts aux victimes des ours Remboursements de dépôts RECETTES: Revenu ordinaire	de 1880)	s4,384,654	••••	238,264 13,147 41,030 240,405
gations de l'emprint de Dépenses extraordinaires (I Paiements sur dépôts en fic Prêts aux victimes des ours Remboursements de dépôts Recettes: Revenu ordinaire	de 1880)	s4,384,654	••••	238,264 13,147 41,030 240,405
gations de l'emprint de Dépenses extraordinaires (I Paiements sur dépôts en fic Prêts aux victimes des ours Remboursements de dépôts RECETTES: Revenu ordinaire	de 1880)	s4,384,654	••••	238,264 13,147 41,030 240,405
gations de l'emprint de Dépenses extraordinaires (I Paiements sur dépôts en fic Prêts aux victimes des ours Remboursements de dépôts RECETTES: Revenu ordinaire	de 1880)	s4,384,654	••••	238,264 13,147 41,030 240,405
gations de l'emprint de Dépenses extraordinaires (I Paiements sur dépôts en fic Prêts aux victimes des ours Remboursements de dépôts Recettes: Revenu ordinaire	de 1880)	s4,384,654	••••	238,264 13,147 41,030 240,405
gations de l'emprint de Dépenses extraordinaires (I Paiements sur dépôts en fic Prêts aux victimes des ours Remboursements de dépôts Recettes: Revenu ordinaire	de 1880)	s4,384,654	••••	238,264 13,147 41,030 240,405
gations de l'emprint de Dépenses extraordinaires (I Paiements sur dépôts en fic Prêts aux victimes des ours Remboursements de dépôts RECETTES: Revenu ordinaire	de 1880)	s4,384,654	••••	238,264 13,147 41,030 240,405
gations de l'emprint de Dépenses extraordinaires (I Paiements sur dépôts en fic Prêts aux victimes des ours Remboursements de dépôts RECETTES: Revenu ordinaire	de 1880)	s4,384,654	••••	238,264 13,147 41,030 240,405
gations de l'emprint de Dépenses extraordinaires (I Paiements sur dépôts en fic Prêts aux victimes des ours Remboursements de dépôts RECETTES: Revenu ordinaire	de 1880)	chemins de fer. \$4,384,654	48	238,264 13,147 41,030 240,405
gations de l'emprint de Dépenses extraordinaires (I Paiements sur dépôts en fic Prêts aux victimes des ours Remboursements de dépôts RECETTES: Revenu ordinaire	de 1880)	s4,384,654	48	238,264 13,147 41,030 240,405 \$4,492,106
gations de l'emprint de Dépenses extraordinaires (I Paiements sur dépôts en fic Prêts aux victimes des ours Remboursements de dépôts RECETTES: Revenu ordinaire	de 1880)	chemins de fer. \$4,384,654	48	\$3,952,258 238,264 13,147 41,030 240,405 \$4,492,106

I ÉPENSES:	1893-94.				====
Dépenses ordinaires (y compt		.33	pour rachat	•	
d'obligations de l'emprunt d	le 1880)		********	\$3,876,990	83
Dépenses extraordinaires (Edific	es publics).			390,955	24
Paiement sur dépôts en fidéi-con	nmis		*** ******	13,081	
Emprunt-Sœurs de la Charité,	Asile de B	eaupo	rt	19,395	
Remboursements de dépôts de gr				$250,\!117$	25
Fonds de remboursement des su				00	0.0
frais	•• ••• •••	•••		88	80
RECETTES:			·	\$4,550,629	50
Revenu ordinaire	\$3,740,322	45	•		
do des nouvelles taxes	518,406	11			
			1,258,728 56		
Recettes provenant de ventes de					
propriétés					
Dépôts de ventes en fidéi-commis	10,161	13			
Recettes pour taxes sur subven-	40 = 20			•	
tions de chemin de fer	49,732	48	41 400 CC		
			61,698 66	4,320,427	99
		_		4,020,427	
	Déficit	ı	:	\$ 230,202	28
***					===
Dépenses :	1894-95.				
Dépenses ordinaires (y compr	is \$77,866	66	pour rachat	; 	4.0
d'obligations de l'emprunt					
Dépenses extraordinaires (Edific					
Depenses in re vente de la prop					
Paiements sur dépôts en fidéi-ec Dépôts spécial in re confirmati	on du titro		mormidta aha		20
min de fer Q. M. O. et O	on du mire	ue I	nopriete che-	5,550	00
Emprunt—Sœurs de la Charité,					
Remboursements de dépôts de g					
Fonds de remboursement des sub					
	-		,		
		•	•	\$4,506,633	31
RECETTES:				•	
Revenu ordinaire			•		
do des nouvelles taxes	487,398	45	1004 608 04		
D 44 4 1		\$	4,221,687 84		
Recettes provenant de ventes de		ຄດ			
propriétés (Château Ramezay)	100,340			•	
Dépôts de fonds en fidéi-commis		80			
Remboursement du dépôt in re					
confirmation du titre de pro- priété ch. de fer Q. M. O. et O.		00			
Recettes pour taxes sur subven-		vv	.7		
ventions de chemins de fer.		68	122,283 81	ı	
, and the contract of the second				- 4,343,971	6.5
	Déficit			\$ 162,661	66
					===

Dêpenses:	1895-96.	40		-
Dépenses ordinaires (y con d'obligations de l'emprur Dépenses extraordinaires (édit Paiements sur dépôts en fidéi- Remboursements de dépôts d Taxos sur les subventions de Frais de perception	at de 1880) ices publics) commis e garantie de che chemins de fer :	••••••••	\$4,041,221 58,485 17,459 268,241	$\frac{34}{02}$
Remboursements			\$ 29,861	11
RECETTFS:	.		\$4,415,268	$\overline{52}$
Revenu ordinairedo des nouvelles taxes		4,327,910 55		
Dépôts de fonds en fidéi- commis	27,662 64	2,020,020		•
ventions de chemin de fer Rachat de l'emprunt de 1876, remboursement de la ba- lance du montant tenu à	3,285 62			
Londres pour collocation	736 10	31,684 36	3 4,359,594	91
	Déficit		\$ 55,673	61
Dépenses :	1896-97.			
Dépenses ordinaires (y compr gations de l'emprunt de Dépenses extraordinaires (édit Achat de propriété	1880)ices publics)commischemins de fer:		\$4,677,095 176,832 30,000 14,999	28 00 01
	-		· 8,355 	<u> </u>
RECETTES: Revenu ordinaire do des nouvelles taxes		3,874,803 18	\$4,907,281	71
Vente de propriété	2,500 00 45,772 48	• • • • •		
Recettes pour taxes sur sub- ventions de chemins de fer	163 04	48,435 52	3,923,238	70
	Defict		\$ 984,043	01
		•		

Dépenses :	18 9 7-98.		e e	The report of
Dépenses ordinaires (y compris bligations de l'emprunt d Dépenses extraordinaires (édifi Paiements sur dépôts en fidéi-	e 1880) ices publics)		\$4,364,686 50,683 33,675	70
RECETTES:			\$4,449,045	48
Revenu ordinairedo des nouvelles taxes				
Dé ôts de fonds en fidéi- commis	58,358 7			
ventions de chemin de fer.	1,516 7:	2 - 59,875 51	4,236,015	14
	•	Déficit		·

	1000.01		1 ,,,,,,	a	1000.0		1007.0				
	1893-	1893-94		1893-94 1894-95		1895-96		1895-96 1896-97		7 1897-98	
	\$	c.	\$	c.	\$	e.	\$	e.	\$	c.	
Puissance du Canada		6 11	1,277,7	99 42	1,231,798	3 59	1,257,18	3 70	1,266,41	3 4	
l'erres de la Couronne				32 10	1,045,310					. 	
Cerres, Forêts et Pêcheries							· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		1,087,049		
Mines					1		.		7,879		
l'imbres judiciaires	. 184,24		187,3	14 60	186,278				182,490		
do d'enregistrement		5 95		$054 \ 02$	61,338		63,874	5 90	66,42		
Fonds de bâtisses et des jurés	. 24,59	6 46	41,5	79 26	23,828		27,56	83	23,433		
Honoraires judiciaires	. 11,49	5 70	12,1	66 84	14,329	34	9,654	1 38	16,649		
Municipalités-Pour l'entretien des prisonniers	. 8,12	22 71		$122 \ 05$	11,322	2 06	12,751		8,12		
Palais de Justice de Montréal	. 2,3	2 28	3,3	353 28	4,381	94	2,123	88	5,15		
Prison de Montréal		6 99	4,5	$50 \ 47$	2,374	59	2,946	94	1,578	8 0	
Gardes des prisons de Montréal et Québec	10,20	00 00	2,4	00 00ı	13,600		2,800	00	4,000	0 0	
Gain des prisonniers, prison de Québec	. 18	6 60	1	92 15	42	01	140	75	192	26	
do do Bedford		625	1		1				i 		
do do do Bedforddo do do Terrebonne			1	20 00]		.)		·		
do do do Ste, Scholastique			1				1		12	36	
Ferme de la prison, Québec		. <i></i>	1		10	00			! 		
Amendes, Justice	. 3	10 40	1	30 40	147	50	246	60	136	3 5	
Honoraires du grand connétable, Québec	. 4	56 03	1 5	41 22	413	41	540	29	683	3 10	
Licences	. 636,0	52 34	605,9	18 78	663,087	46	586,176	42	615,043	3 8	
Taxes directes sur les corporations commerciales	. 142,8	54 50	160.7	56 16	148,643	86	134,404	03	194,312	2 30	
do sur transports de propriétés	. 246,80	50 50	185,8	370 70	184,254	50	74,856	99	2,058	58	
do directes sur certaines personnes	. 15,29	3 70		59 29	17,507	67	3,507	74	1,380) 18	
Licences de manufactures et de commerce		28 45	121,9	32 96	79,728	52	10,393	77	29,846	3 74	
Droits sur successions	. 149,89	23 46	162.5	35 50	163,365	33	229,441	72	163,455	5 26	
Commission sur honoraires d'officiers publics	. 14.70	35 37	7.3	347 79	8,125	67	6,671	83	8,556	0	
do sur renouvellement d'hypothèques	.: 13	30 96	1 2	307 79	165	5 44	163	04	128	3 10	
Législation	8,2	36 27	6.0	68 59	11,491	51	8,391	39	8,780	1:	
Asiles d'aliénés, contributions municipales	. 18.9	55 66		97 13	35,005		7,703		63,544		
do patients payants	40	7 49	, 1	51 15	78	3 00	1,638	98	2,127		
Ecole d'industrie et de réforme	. 2,2	39 06	5,6	388 5L	12,366	3 76		72	36,386		
Gazette Officielle de Québec	.: 20.7	74 41	21.8	35 47	23,182	60:	21,637	58	20,958	3 5	
Revenu casuel.		70 13		14 02	4,880			62	8,121	l 4	
Service civil, contributions pour pensions		25 49		377 95	6,028	3 77	5,719	61	5,514		
Compagnies d'assurances provinciales—Dépenses d'inspection	5	20 84	74	29 16		00		33	397	7 8	

Travaux et édifices publics, loyers Inspection des chemins de fer Intérêts sur prêts et dépôts Prime, escompte et change Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O. Remboursements	516 00 26,438 87 7,046 19 369,622 58	1,062 60 516 00 23,095 38 3,949 36 368,327 96 24,180 38	1,063 60 492 00 17,437 79 29 00 333,057 98 21,897 81	785 60 204 60 35,556 71 2,141 15 299,395 07	1,060 60 72 00 40,452 29 2,916 72 300,833 34
Prêt aux incendiés de Québec Puissance du Canada, comptes généraux		220 00 489 40	200 00 244 70		
Ventes de propriétés à Montréal et Québec		4,221,687 84 100,340 28	4,327,910 55	3,874,803 18 2,500 00	4,176,139 63
FONDS EN FIDEI COMMIS, REMBOURSEMENTS,	Етс. :—				
Remboursements sur avances. Fonds de pensions des instituteurs. Fonds d'amortissement de la cité de Hull	153 99	202 22 158 63 100 00	7,789 57 163 40 100 00	3,951 21 167 63 100 00	1,022 70 173 84 100 00
Conscil d'Agriculture. Héritiers et succession F. E. Roy. Fonds de licences de mariage. Cautionnement des officiers publics. Dépôt de la Cie d'Assurance St. Laurent.		1,584 00 7,218 00 500 00	880 50 7,221 00 1,508 17 10,000 00	884 50 6,693 00 1,000 00 15,000 00	886 10 6,864 00 563 00
Fonds du Palais de Justice d'Aylmer	500 00 fer 49.732 48	6,344 68	3,285 62	17,976 14	1,516 72 5,000 00 25,000 00
Débentures du Palais de Justice de Hull, fonds d'amortisse Fonds de bâtisse et des jurés district de Rimouski, assure Palais de Justice et la Prison	emeut				968 15 17,781 00
Emprunts temporaires	4,320,427 22 870,000 00	4,343,971 65 2,460,000 00	4,358,858 81 300,000 00		4,236,015 14
Produit de l'emprunt 1893	2,742,076 73	2,723 27 4,106,391 52			
Produit de l'emprunt de 1896do do 1897Produits de fonds inscrits émanés en consolidation de la de	otte		2,044,000 00	1,124,200 00 1,224,000 00 3,015,853 86	738,676 28
En caisse au 1er juillet de chaque année	365,355 91	546,732 00 11,459.818 44	543,033 37 7,246,628 28	784,799 49 10,772,092 05	1,391,428 6 5 6,366,120 07

ETAT D. DEPENSES.

			DEI EIVO						
	1893-94		1894-95		1895-96	1896-9	 7	1897-8	98
	\$ c.		\$ c.		\$ c.	\$	e.	\$	e.
Dette publique	\$1,437,932	67	\$1,486,660	32	\$1,497,429 9	9 \$1,550,87	4 16	\$1,591,17	7 03
Législation					195,549 2	7 288,62	3 41	210,91	0 19
Government civil					253,401 6			282,58	
Administration de la justice	548,038	05	608,327 9		568,544 2			618,37	
Instruction publique	380,760	00	383,726 4	15	382,759 7	6 410,06	00 0	434,26	iu uc
Agriculture, Colonisation				أ۔۔	000.014.0	404.00		007.45	ra 01
et Immigration		01	290,636 6	52	286,814 0	9 404,69	5 75	307,47	0 9/
Travaux et édifices publics :	101 00		110.055.6		05 *44 0	1 105 50	. 50	127,48	2 72
Ordinaires	101,037				97,544 6 58,485 3			50,68	
Extraordinaires		24	152,499 ("	00,900 0	1,0,00	20	50,00	
Asiles et institutions de bienfaisance		Λſ	323,047 2	, e	326,078 2	5 358,610	3 77	339,37	5 75
Divers (y compris les paie-	020,002	v	020,047 2	ات:	020,010 2	556,01	, ,,	000,00	• ••
ments faits par les offi-							٠.		
ciers du revenu sur les						j			
perceptions	376,874	23	390,772 8	34	433,099 6	9 558,52	7 67	453,03	8 28
posoop				_		-			
	4,267,946	07	4,195,727 4	14	4,099,707 0	0 4,853,92	7 48	4,415,37	0 3
Achat de propriété				. [. 30,000	00		
Remboursements de dépôts	1			ı					
de garantie de chemin		_		. 1		_			
de fer			260,223 0)1	268,241 3	381,18	7 62	237,47	1 36
Avances	19,395		30,550 0					00.00	- 10
Fonds en fidéi-commis		78	17,390 2	26	17,459 0	2 14,999	9 01	33,67	9 19
Fonds de remboursements			•	- 1		}			
des subventions de che-				1		,			
mins de fer, frais et		٥٨	2,742 6		00.041.1		ະດວ		
remboursements	88	30	2,742 0	וטי	29,861 1	0,300	, 22		• • • •
	4,550,629	50	4,506,633 3	11	4,415,268 5	2 5,288,469	33	4,686,51	7 34
Subventions aux chemins de		٠,	1,000,000	-	1,110,200 0.	0,200,10	, 0.,	1,000,01	• •-
fer et Q. M. O. & O	975,426	69	854,519,9	2	250,186 5	9 1,346,475	5 01	198,64	5 14
		_		<u>-</u>					
	5,526,056	19	5,361,153 2	3	4,665,455 I	6,634,94	34	4,885,16	2 48
Remboursements d'e m-		ĺ							
_ prunts temporaires	2,070,000	00	1,500,000 0	10	1,760,000 0	9[
Rachats de dette :				- [
Emprunt de 1891						• • • • • • • • • •			
do 1893			4,106,461 0	JU					
Partie de do 1874 et prime					• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			56,04	
do do 1876 do do do 1878 do		•	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •					64,79	
do do 1878 do do do 1889 do				- 1				$163.58 \\ 24.07$	
do do 1882 do				. 1				322,84	
do do 1894 do		1					••••	107,31	
do do 1896 do				`		3 015 85	86		
45 44 1055 45			· 	_ -		0,010,000			
	11,456,056	19	10,967,614 2	3	6,425,455 1	19,650,798	20	5,623,83	8 76
Ajoutez : Paiements de man-		- 1		ı		1			
dats impayés au 39 juin		1				1	ļ		
1893, 1894, 1895, 1896,						Ĵ.	ļ		
1897	313,811	81	158,666 8	0	209,495 90	173,122	28	443,25	7 08
	11 500 000	_		- -	0.001		_		
	11,769,868	ᅃ	11,126,281 0	3	6,634,951 03	7[-9,823,920	48	6,067,09	5 84
		-		ĺ		1			
						1	- 1		
Déduiser: Mandats impayés au 30. juin 1894, 1895,	150 400	اره	200 407 0	الم	189 100 00	140.3**	no	101 40	
	158,666	80	209,495 9	6	173,122 28	443,257	08	191,63	9 36
au 30.juin 1894, 1895,			209,495 9	-ŀ	-173,122 28 6,461,828-78	·		191,63 5,875,45	

ETAT E.

RECETTES PROBABLES, 1899-1900.

Puissance du Canada :			
Subsides en vertu de l'acte de l'A. B. du N	\$959,252 80	•	
Intérêts sur fonds en fidéi-commis	71,385 94		
Subside spécial, 47 Vict., chap. 4	127,460 68		
Intérêts sur subventions de chemins de fer, 47 Vict., chap. 8	119,700 00		
		1,277,799	42
- 1 A			
Intérêts:			
Interêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O	300,000 00		
Intérêts sur prêts et dépôts			
20001000 that process of hoppings	10,000 00	310,000	00
Terres, Forêts et Pêcheries		T 850 040	nn
IRRES, FUREIS EL EURENIES	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1,650,000	90
MINES		10,000	00
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
Administration de la Justige :			
Timbres judiciaires	195,000 00		
Honoraires judiciaires	14,000 00		
Fonds de bâtisses et des jurés (Revenu brut)	25,000 00		
Entretien des prisonniers.	10,000 00		
Gardes des prisons de Montréal et Québec	4,900 00		
Amendes	200 00		
Prison de Montréal	3,000 00		
Autres prisons—Gain des prisonniers	200 00		
Palais de Justice de Montréal	4,000 00		
Honoraires du grand connétable, Québec.	500 00		
•		255,900	00
Timbres d'enrégistrement (y compris les honoraires des régistrateurs sa		65,000	0 0
Licences. (Revenu brut)		675,000	
Taxes directes sur les corporations commerciales		160,000	
Droits sur successions		225,000	
Commissions sur honoraires d'officiers pupliques		8,000	
do sur renouvellement d'hypothèques			00
Entretien des aliénés		67,000	
do des pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme		28,000	
Législation		8,000	
Gazette Officielle		22,000	
Loyers d'édifices publics		1,000	
Revenu casuel		5;600	
Compagnies d'Assurances Provinciales, contributions			00
Contributions aux pensions, service civil		5,000	
Prime, escompts et change		1,000	
•		4,174,899	42
Taxes snr les aubventions de chemin de fer	. 	30,000	00
	==	\$4,204,899	42

ÉTAT F.

DEPENSES PROBABLES 1899-1900.

	s	cts.
Dette publique	1,570,411	
Législation	192,894	70
Gouvernement civil.	269,776	19
Administration de la justice, etc	536,710	00
Instruction publique, etc	432,560	00
Travaux et édifices publics	108,402	79
Agriculture	172,650	00
Terres, Forêts & Pêcheries	129,000	00
Colonisation & Mines, etc.	133,250	00
Asiles des aliénés, Ecoles de réforme, etc	419,400	00
Institutions de bienfaisance	44,675	75
Services divers	146,025	60
	4,155,755	97
Travaux et édifices publics Extraordinaires	22,000	00
	4,177,755	97
Remboursement de dépôts de garantie de chemin de fer		
Subventions de chemins de fer et chemin de fer Q. M. O. & O		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	446,812	46
		_
	\$4,624,568	43

ETAT G.

ETAT APPROXIMATIF du passif et de l'actif de la Province de Québec au 30 juin, 1898.

PASSIF.

		vant la conversion				
Augmentation	du capital par conve	rsion	• • • • • • • •	800,146 86		
363					34,283,841	
					700,000	
					334,003	97
		de fer—pour paiement de			_	
					132,702	49
		de fer, autorisées mais no			191,639	36
dues.				\$365,709 67		
Subventions en	n terres des chemi	ns de fer converties en a	argent, à			
		es mais non encore dues	_	559,973 17		
22, 32	F,				925,682	84
Perte sur dépoi	tà la Banque d'Ech:	ange		.	25,218	75
		Québec			200,000	9 0
		ACTIF.			\$36,793,088	94
Partie du prix	de ch. de fer Q.M.C). & O. déposé en banque \$	\$353,390 00			
. do	do	placé en \$29,000 d'o-				
		bligations de la pro-				
		vince de Québec,		•		
	,	emprunt de 1878,				
		achetée à 109%	31,610 00			
do	do	placé en obligations	01,010 00			
40		•				
		du palais de jus-	200 000 00			
,	,	tice de Québec	200,000 00			
do	do	placé en obligations				
		de la cité de Qué-	15 000 00			
Dala		bec	15,000 00		•	
Datance non pa	yee du prix du chen	in de fer Q. M. O. & O. 7,		7,600,000 00		
Fonds inscrite	de 3%			10,677 78		
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	ertu de l'acte fédéral, 47		20,011 10		
	=	uo racue renetar, x	-	0 204 000 00	•	
•	-			450,005 55		
	-	ontréal, à être remboursé	•	e 001 11		
_	-			5,391,11		
Réclamation in re feu l'honorable Thomas McGreevy 100,000 00						
•				161,832 89	*	
		tu de 45 Victoria, chapitr				
Victor	ria, chapitre 16			7 200,000 00		
					10,962,565	37
Excédant du p	assif sur l'actif au 30	juin 1898			\$25,830,523	57

ETAT H.

OPÉRATIONS DE CAISSE, 1897-98.

Voici un état des opérations de caisse au cours d Argent aux banques, le 30 juin1897, étant pour le compte courant \$486,891 28 Moins mandats non-payés	e l'exercice 189° \$43,634 2 0	7-98.
Argent aux banques, au		
Dépôts de garantie 237,471 86		
436,117 00	468,420 37	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	400,420 01	
Ce qui laisse un solde de	512,054 57	
Le revenu total du 1er juillet 1897 au 30 juin 1898, a été pour : 4,177,656 35 Le revenu ordinaire 58,358 79	4,236,015 14	012.020.24
Déficit		213,030 34
Solde en caisse le 30 juin 1898		299,024 23
Soit: Argent aux banques	490,663 59	÷
Moins mandats non payés,	191,639 36	299,024 23
	!	